



CHARTRE DEPARTEMENTALE POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Préambule

Nièvre 2021 constitue un projet à l'échelle du département. En concertation avec l'ensemble des acteurs, l'ambition est de bâtir un modèle de développement qui prenne en considération les enjeux économiques, sociaux et écologiques.

Afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.

La Charte départementale pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau constitue une des actions du projet Nièvre 2021.

Considérant

L'eau c'est la vie

Une eau en quantité suffisante et de bonne qualité est indispensable à la vie.

L'eau est vitale pour le déroulement des cycles animal et végétal.

Les milieux aquatiques forment des réservoirs de biodiversité.

L'eau un atout pour le territoire

L'avenir de notre territoire est indissociable de ses ressources naturelles.

L'eau est indispensable à l'agriculture et à la forêt.

L'eau est nécessaire pour l'implantation et le développement d'activités artisanales et industrielles.

L'eau constitue un atout pour les activités touristiques et de loisirs.

L'eau constitue un élément essentiel du paysage nivernais.

De nombreux cours d'eau prennent leur source dans le département considéré à ce titre comme « tête de bassin ».

L'eau nous concerne tous

La préservation de la ressource résulte de l'action de tous, le comportement de chacun ayant une incidence.

L'eau de bonne qualité doit être accessible à tous en quantité suffisante et à un prix raisonnable.

Une information sur l'eau doit être facilement accessible à tous.

Des objectifs ambitieux fixés par la réglementation

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 a fixé des objectifs ambitieux. La mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire Bretagne et Seine Normandie doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le renforcement des efforts de chacun est indispensable pour contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

L'eau est une ressource vitale. Sa gestion appelle une solidarité et une responsabilité de tous les usagers.

Les engagements reposent sur

- le développement et le maintien d'une connaissance avec un partage de l'information,
- la participation et à la mise en œuvre d'un plan d'actions,
- une évaluation des résultats obtenus.

Le signataire s'engage à

- assurer une gestion responsable et économe de la ressource,
- maîtriser les sources de pollution,
- agir pour qu'une eau potable soit accessible à tous,
- promouvoir les actions de préservation et de reconquête des milieux naturels,
- prendre en considération l'eau dans tout projet d'aménagement du territoire,
- faire de l'eau le levier d'un développement économique durable,
- promouvoir la composante « eau » de notre territoire.

STRUCTURE :

FONCTION :

PRENOM - NOM :

DATE :